

Économie sociale, emploi et protection sociale dans un État faible : le cas d’Haïti

Patrick Develtere et Bénédicte Fonteneau

Notes sur les auteurs :

Patrick Develtere est sociologue à l’Université de Louvain (Belgique). Il est membre du groupe de recherche Société civile et économie sociale au programme STEP du Bureau international du travail (BIT) et coordonnateur de l’équipe européenne du réseau Création de richesses en contexte de précarité (CRCP).

Bénédicte Fonteneau est professionnelle de recherche à l’Institut du travail de l’Université de Louvain en Belgique.

* Ce texte s’inscrit dans le cadre du programme de recherche CRCP (Fall et Favreau, 2003).

Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC)

Série Comparaisons internationales N° 17

ISBN : 2-89251-216-6



Août 2004

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES	II
1. HAÏTI, L'UN DES PAYS LES PLUS PAUVRES AU MONDE	3
2. L'ÉCONOMIE SOCIALE EN HAÏTI D'HIER À AUJOURD'HUI	4
2.1 LE CONCEPT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE	4
2.2 LES PRINCIPALES ÉTAPES DE L'ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE EN HAÏTI	4
2.3 UNE ÉCONOMIE SOCIALE DE PROXIMITÉ	5
2.4 LA PRÉDOMINANCE DES COOPÉRATIVES FINANCIÈRES	6
3. ESQUISSE DE LA GÉOMÉTRIE VARIABLE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE EN HAÏTI	9
3.1 LA DIMENSION SOCIOLOGIQUE	9
3.2 L'ASPECT INSTITUTIONNEL	10
3.3 LA SECTORIALITÉ.....	10
3.4 LA DIMENSION TECHNIQUE.....	10
4. L'ÉCONOMIE SOCIALE HAÏTIENNE FACE À LA PROBLÉMATIQUE DE L'EMPLOI PRODUCTIF ET DE LA PROTECTION SOCIALE	11
5. CONCLUSION	13
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	15
LISTE DES SIGLES	17

1. Haïti, l'un des pays les plus pauvres au monde

Sur une population active de 4 millions d'habitants, près de 3 millions d'haïtiens se retrouve au chômage. Le PIB réel déjà faible n'a cessé de chuter au cours des dix dernières années. Haïti est devenu le pays le plus pauvre de l'hémisphère Nord et, avec un Indicateur de Développement Humain (IDH) de 0,440, l'un des plus pauvres du monde. La situation sociale et économique d'Haïti est caractérisée par une exclusion sociale aiguë et quasi-généralisée. Déjà en 1998, une étude publiée par la Banque Mondiale estimait que 80% de la population rurale haïtienne vivait au-dessous du seuil minimal de pauvreté établi à 220 \$ US/an (Wiens et Sobrado, 1998).

Cette situation de pauvreté s'est accentuée par la crise structurelle multiforme qu'a connue le pays au cours des cinq dernières années entraînant ainsi l'exacerbation du phénomène d'exclusion sociale. Aujourd'hui, moins de 3% de la population haïtienne bénéficie d'une couverture partielle en termes de protection sociale. De plus, 63% de la population n'a pas accès à l'eau potable et 55% n'a pas accès aux soins de santé. Les revenus et la richesse sont extrêmement concentrés en faveur d'une petite élite urbaine : 70% des prêts du secteur bancaire formel est destiné à 2% des clients. L'exclusion de la population rurale est un problème de taille. La population ne possède même pas de carte d'identité, disposition de base de la reconnaissance d'une citoyenneté.

L'État haïtien est dans l'impossibilité d'assurer de façon continue une politique de satisfaction des besoins sociaux. Cette situation a favorisé le développement de systèmes de solidarité parmi les salariés du secteur formel de l'économie, mais également parmi les non salariés de l'économie informelle, rural et urbain. Beaucoup de ces initiatives relèvent du domaine de l'économie sociale. Essayons de comprendre, dans un premier temps, les effets de la pauvreté généralisée, du chaos social et politique sur le développement du secteur de l'économie sociale afin de mieux saisir la contribution de celle-ci dans la résolution de problèmes majeurs. En d'autres mots, nous voulons savoir si l'économie populaire peut être plus qu'un palliatif social et économique auto-prescrit. En l'absence d'une société civile structurée et d'un État actif (Favreau et Fréchette, 2002 : 97-102), une véritable économie sociale peut-elle se développer ?

2. L'économie sociale en Haïti d'hier à aujourd'hui

2.1 Le concept de l'économie sociale

En Haïti le concept de l'économie sociale est de plus en plus utilisé et couvre une réalité multiforme. En effet, le terme est utilisé en alternance avec des concepts divers comme l'économie solidaire, l'économie populaire et le développement économique communautaire. Il nous semble que la popularité de ces autres termes est liée, d'une part, à l'informalisation généralisée de l'économie haïtienne, incluant le secteur de l'économie sociale. Pour beaucoup de gens, les coopératives, les mutuelles et les associations sont d'ailleurs des institutions peu formalisées. D'autre part, ces termes traduisent la priorité pour les acteurs impliqués de trouver et de stimuler des modes de développement simples et proches aux systèmes solidaires et communautaires de survie des masses pauvres. Dans cette perspective, les coopératives, les mutuelles et les associations font partie d'un nationalisme économique et populaire qui, en s'appuyant sur ses propres ressorts, vise à protéger et défendre la population locale contre la dominance économique d'une élite minoritaire.

2.2 Les principales étapes de l'évolution de l'économie sociale en Haïti

Même si l'économie sociale connaît aujourd'hui un renouvellement et une nouvelle dynamique, les institutions coopératives, mutuelles et associatives existent depuis longtemps en Haïti. Retraçons les trois principales étapes de l'évolution de ce secteur.

Nous situons la première étape de l'émergence du secteur coopératif au lendemain de l'indépendance de 1804, au moment où les fondateurs de la patrie haïtienne distribuent des terres. Cette époque se caractérise par ce qu'on appelle des « groupements associatifs de travail », c'est-à-dire des groupes collectifs de travail, rémunérés en nature (le plus souvent en nourriture) tels que les *coumbites*, les *mazingas*, les *rondes*, les *corvées* ou les *ramponeaux* ou ceux rémunérés en argent, tels que les *djobs* ou les *jounins* (Gayot, 1982-1983).

La deuxième étape débute avec la création, en 1937, de la première coopérative dite moderne. Les expériences coopératives qui en découlent sont toutes marquées par l'influence majeure des grands planteurs. Puis, dès 1950 et sous l'influence des missionnaires canadiens, le mouvement des

coopératives d'épargne et de crédit du type Caisse populaire Desjardins est introduit en Haïti.

Gayot (1982-1983) situe la troisième étape de développement de l'économie sociale vers 1960. À partir de cette date, on assiste à un jaillissement de coopératives de toutes sortes: coopératives agricoles, coopératives de production, coopératives de commercialisation, coopératives de consommation ou coopératives artisanales. Sous cette poussée, le décret sur les coopératives est promulgué le 2 avril 1981 et donne au Conseil National des Coopératives (CNC) un rôle d'importance comme organe de tutelle et de contrôle.

La crise politique, sociale et économique de la deuxième moitié des années '80 a évidemment eu un effet important sur le secteur coopératif. Dans un portrait du secteur coopératif réalisé en 1991, nous avons répertorié 250 coopératives dans le pays, dont seulement 70 étaient formellement reconnues par le CNC. Le nombre de coopérateurs était estimé à 68 000 (Develtere, 1991). Les 80 à 90 caisses populaires constituaient la branche la plus dynamique du mouvement coopératif. À cette époque, il existe deux fédérations régionales de caisses populaires: l'Union Régionale des Caisses Populaires du Sud-est (URECAPS) et la Société des Caisses Populaires du Nord (SOCEPNO). On dénombre également 80 coopératives caféières intégrées dans la Centrale des Coopératives Caféières d'Haïti. Aussi, une douzaine de coopératives impliquées dans l'industrie du cacao et plusieurs coopératives d'art artisanal commercialisant sur le marché touristique haïtien et des Caraïbes sont en place.

2.3 Une économie sociale de proximité

L'imbricatio politique des années '90 a ensuite contribué à la déstructuration et la désinstitutionalisation du secteur coopératif. Un grand nombre de coopératives sont devenues inactives. Les réseaux ont connu des démêlés politiques. Les appuis extérieurs ont alors été mis en veilleuse. Parallèlement, malgré cette atmosphère politique et économique, de nombreuses initiatives coopératives et communautaires voient le jour. D'une part, des initiatives socio-économiques issues des mouvements populaires, religieux, sociaux et syndicaux s'implantent avec la double fonction d'une mobilisation populaire et d'un service aux adhérents. Notons à titre d'exemples, les tentatives coopératives et communautaires des mouvements comme ceux des Paysans de Papaye, de Solidarité entre Jeunes, de Tèt Kole et des centrales syndicales. D'autre part,

des innovations socio-économiques à base communautaire sont créées par les populations comme seul moyen de survie individuelle et collective. Celles-ci ne sont pas nées sous impulsion ou avec le soutien politique des autorités, mais plutôt à défaut d'une politique sociale et économique.

Soulignons que la véritable nature du secteur coopératif a profondément changée lors de cette période transitoire. Le secteur coopératif est devenu un instrument de débrouillardise collective. Ou, vu d'une façon plus positive par certains, l'esprit d'entrepreneurship des défavorisés se concrétise à partir des coopératives. Ensuite, le profil des organisations concernées est devenu plus hétérogène. Les coopératives ne se développent plus selon des modèles standardisés promus par des instances de tutelle comme le CNC mais plutôt par expérimentation organisationnelle et modulation *ad hoc*. Ceci se voit entre autres dans la grande diversité des systèmes décisionnels, organisationnels et de financement appliqués dans les coopératives. Il faut également noter que les coopératives contemporaines sont plus que jamais proches des autres composantes de l'économie sociale comme les mutuelles, les associations et les groupements. Elles font toutes partie de l'explosion communautaire de proximité et partagent le désir de lutter contre l'exclusion sociale. D'ailleurs, la plupart de ces initiatives ont des buts multiples et développent des systèmes divers et variés pour promouvoir l'accès au crédit, aux services médicaux et sociaux et à l'éducation. Enfin, le secteur coopératif d'aujourd'hui en Haïti, ainsi que le reste du secteur de l'économie sociale, est très fragmenté. Il y a très peu de contacts entre les différentes organisations. Il n'y a pas de plate-forme ou d'organisation faïtière. Conséquemment, il y a absence d'interlocuteur pour les autorités politiques, de politique commune de promotion du secteur ou du mouvement et de système d'autorégulation. D'où l'incapacité du secteur de répondre aux grands défis. Notons, par ailleurs, l'arrivée sur la scène de coopératives « dénaturées » qui portent le nom d'un individu, qui n'ont pas de systèmes de contrôle des sociétaires ou qui développent des pratiques fantômes (par exemple des taux d'intérêt de 12% à 15% par mois).¹

2.4 La prédominance des coopératives financières

La prolifération associative dans le secteur de l'épargne et du crédit est provoquée par divers facteurs

et problèmes du secteur financier local. En premier lieu, les nombreux projets des petits commerçants, artisans, agriculteurs et autres n'ont pu être réalisés faute de disposer du financement adéquat. Bref, ces micro-entrepreneurs ne trouvent pas les services qui répondent à leurs besoins spécifiques. En effet, les banquiers ont toujours cru que les coûts d'exploitation liés à cette clientèle étaient trop élevés par rapport aux bénéfices qu'on pouvait espérer d'un tel segment du marché. Les usuriers étaient les premiers bailleurs de fonds de la micro entreprise. En deuxième lieu, les banques n'ont pas innové en matière de collecte de l'épargne si ce n'est que les faibles taux de rémunération accordées aux deux produits traditionnels que sont les comptes d'épargne courants et à terme (Coquillot, 2001).

En 2001, selon la base de données de DAI/FINNET (2002), 23 institutions de type non coopératif (avec une certaine taille d'activité soit 150 clients et un portefeuille de crédit d'au moins 100 000 Gourdes) sont impliqués dans la micro finance. Ces institutions ont le statut légal d'ONG, de fondation, d'association, d'institution religieuse, de société de droit privé ou de banque commerciale. Quant aux caisses populaires « coopératives », on estime leur nombre entre 300 et 350.

Toujours selon DAI/FINNET, les diverses institutions de micro finance (IMF) en Haïti utilisent des méthodologies variées. En voici quelques-unes.

Les caisses populaires sont des IMF de type coopératif (ou assimilées à des coopératives) qui fournissent des services financiers uniquement à leurs membres ou sociétaires sur une base mutuelle. On devient membre en achetant une part sociale de la caisse et en payant un droit d'entrée. De manière générale, les caisses populaires privilégient une stratégie autonome de croissance axée sur la mobilisation de l'épargne des membres pour constituer un fonds de prêts.

Les banques communautaires utilisent une méthodologie de crédit solidaire regroupant, en général 20 à 35 individus (le plus souvent des femmes). L'IMF fournit un fonds de prêt qui est réparti entre

¹ Encouragés par le décret-loi de juin 1995 relatif à la libéralisation des taux d'intérêts, de nouveaux agents ont pris l'initiative d'orienter leurs entreprises coopératives vers des marchés traditionnellement réservés à l'investissement capitaliste.

les membres de la banque qui se réunissent à des intervalles réguliers pour rembourser. Les membres se portent mutuellement garants, les impayés des uns devenant la responsabilité des autres lors des réunions de remboursement.

Selon la méthodologie de crédit dite « *groupe solidaire* », une IMF fournit un crédit à un groupe de 3 à 10 personnes qui se portent mutuellement garants pour le remboursement. La durée du prêt, le taux d'intérêt et le calendrier de remboursement sont déterminés par l'IMF, tandis que les montants reçus par chaque individu sont fixés par les membres du groupe et approuvés par l'IMF. Cette méthodologie se distingue de celle des banques populaires. En effet, dans ces dernières, il n'existe pas d'objectif de pérennisation et d'encadrement des groupes solidaires.

Les mutuelles de solidarité utilisent une méthodologie « hybride » qui contient des éléments empruntés à la fois aux banques communautaires et aux caisses populaires (méthodologie « Taillefer »). Elles sont composées de groupes de personnes, socialement homogènes, qui cotisent à échéances régulières une même somme d'argent. Ainsi, les mutuelles constituent un fond interne (caisse verte) qui est alimenté par les cotisations fixes et récupérables des membres en vue de faire du crédit. De plus, à partir des cotisations non remboursables, un fond d'urgence (caisse rouge) est constitué pour faire face aux éventualités. Certains disposent également d'un fond externe (caisse bleue) pour suppléer à la faiblesse du fonds interne.

Enfin, il y a aussi des institutions de micro-finance qui pratiquent la méthodologie de crédit direct individuel. Ils consentent des crédits aux individus selon des techniques de crédit bancaire classique.

Avec 140 000 épargnants et un portefeuille de plus de 650 millions de Gourdes, les IMF constituent un des secteurs le plus développé du paysage associatif du pays. Il est l'instrument du principal acteur économique, soit les clients, composés majoritairement de femmes (67%).

3. Esquisse de la géométrie variable de l'économie sociale en Haïti

Pour comprendre le secteur de l'économie sociale en Haïti, il est utile de l'étudier à partir de ses différentes dimensions. L'ensemble de ces dimensions clarifie la géométrie variable du secteur.

3.1 La dimension sociologique

Il y a d'abord la dimension sociologique qui fait référence à la communauté d'origine et/ou la communauté d'appartenance des acteurs du secteur. Nous pouvons distinguer au moins quatre communautés ou espaces sociologiques. Nous les présentons selon leur historique sur la scène haïtienne.

La sociologie de la vie quotidienne haïtienne a toujours produit et continue de produire des institutions et systèmes de solidarité, de partage, de redistribution et de coopération. Les plus connus sont ceux qui possèdent une longue tradition comme les groupes collectifs de travail et de solidarité tels que *coumbites*, *sol* ou *sabotage*. Beaucoup de ces institutions et mécanismes se caractérisent par leur nature *ad hoc* ou *ex-post*, dans le sens où ils mobilisent des ressources humaines et financières au moment où le besoin se présente. Plusieurs incorporent cependant des systèmes de prévention. C'est le cas, par exemple, des groupes et mutuelles de solidarité.

En deuxième lieu on peut distinguer les initiatives de l'économie sociale qui sont créées par des mouvements sociaux ou des groupes d'intérêt. Nous faisons référence ici aux coopératives, services, associations ou mécanismes de solidarité issus des grands mouvements syndicaux (ouvrier et paysan), ou développés par des groupes d'intérêts bien spécifiques comme les commerçants, les pêcheurs, les artisans, les producteurs de café, les maraîchers ou les fonctionnaires. Pour ces mouvements sociaux ou ces groupes d'intérêts, ces initiatives socio-économiques sont des mécanismes collectifs de mobilité sociale qui se portent à la défense des intérêts individuels et collectifs.

Finalement, les organisations non gouvernementales et les institutions de micro finance développent ou soutiennent des institutions d'économie sociale parce qu'ils les considèrent comme des moyens et

des instruments appropriés pour canaliser des fonds vers des groupes cibles. Dans la plupart des cas, ces ONG et IMF fonctionnent en même temps comme des systèmes d'incubateurs et de patronage des coopératives, groupements, mutuelles ou autres institutions qu'ils favorisent.

3.2 L'aspect institutionnel

Une deuxième dimension concerne l'aspect institutionnel des initiatives d'économie sociale en Haïti. Il nous semble que la formule très informelle de « groupement » est la plus répandue, mais que le statut légal reconnu de « coopérative » est la plus visible et la plus respectée. Entre ces deux se trouvent les mutuelles, les associations, les « projets » et les fondations. La prééminence de l'institution « coopérative » a évidemment beaucoup à voir avec le cadre légal et politico-administratif dans la mesure où les coopératives sont la seule catégorie du secteur de l'économie sociale qui a une loi et un Ministère de tutelle.

3.3 La sectorialité

La troisième dimension est sectorielle. Des initiatives de l'économie sociale existent dans presque tous les secteurs de la vie et de l'économie haïtienne. Dans le secteur de la santé à travers des prêts alloués par les caisses populaires, mais aussi à partir des systèmes de micro assurance développés par des prestataires de soins ou des IMF. Des coopératives et des associations sont impliquées dans le secteur agricole et de pisciculture. Des ONG, des fondations et des associations à but non lucratif organisent des services d'éducation. Les appuis par les institutions de micro-finance se répercutent positivement sur le secteur commercial. Les secteurs du bâtiment, du transport et du tourisme connaissent un grand nombre de groupes collectifs de travail, d'associations et de coopératives. Les entrepreneurs travaillant dans ces secteurs sont également souvent adhérents et clients des initiatives de micro-finance à base communautaire.

3.4 La dimension technique

Enfin, la dimension technique des initiatives de l'économie sociale réfère à la méthodologie qui s'adapte aux objectifs de l'institution, aux caractéristiques des membres et au contexte économique. Les techniques le plus souvent utilisés pour soutenir les opérations économiques des membres et

l'accès aux services sont l'achat ou l'approvisionnement collectif, le développement des structures de services (comme des centres de santé ou de formation), le marketing des produits des membres et les services d'épargne et de crédit.

4. L'économie sociale haïtienne face à la problématique de l'emploi productif et de la protection sociale

L'informalisation de l'économie et la vulnérabilité des acteurs économiques populaires sont des indicateurs de la progression de l'exclusion sociale. L'informalisation renvoie à la création de son propre emploi devant le manque d'opportunités et l'absence de véritable politique d'emploi. Les travailleurs indépendants de Port-au-Prince, Capitale d'Haïti, s'engagent de plus en plus dans le commerce (de 64% en 1986/1987 à 71,2% en 1999/2000). Et, l'informalisation s'impose dans le commerce et les industries manufacturières (respectivement 84,3% et 48,9% de travailleurs indépendants) (Lamaute-Brisson, 2001). Cette économie informelle avec ses « micro-entreprises forcées » est caractérisée par sa forte imbrication avec la sphère domestique, sa faible productivité de même que la création d'une plus-value et d'un revenu limités.

Dans ce contexte des dizaines d'associations, de coopératives et de groupements sont créés par des paysans, des commerçants ou des artisans afin de soutenir les opérations économiques de leurs membres. Ces institutions d'économie sociale ont souvent des buts multiples qui se réalisent à partir d'une gamme très variée d'activités comme la micro-finance, l'approvisionnement, la commercialisation, la création et le maintien de l'infrastructure ou la formation.

Un exemple de ce genre d'initiatives est l'Association Paysanne de Value (APV) qui a été créée en 1987 dans la mouvance de l'après-dictature et de l'ensemble des mouvements traduisant « l'éveil de la conscience sociale » en contradiction avec les pratiques d'organisation paysanne sous le régime Duvalier. L'APV développe des activités dans plusieurs secteurs, entre autre l'agro-environnement et l'élevage, la santé, l'éducation, la micro finance, la transformation de produits agricoles, le logement, les petits métiers et la formation. Ses 6 000 membres se regroupent dans 58 groupes de base. Parmi ses principales réalisations, on note la construction d'un tronçon de route de 13 km, la construction de 12 logements sociaux, la distribution de poulets et de porcelets et un programme de micro finance. Pour ces activités, l'APV dépend largement de l'appui de très nombreux bailleurs

étrangers. Dans le but de générer des ressources propres, l'APV a lancé la marque commerciale « Topla ». À cet effet, les paysans de Value amènent à l'APV leurs fruits qui seront transformés en confiture ou en gelée par les travailleuses. Les produits sont par la suite vendus dans des chaînes commerciales comme les supermarchés, hôtels ou cantines sous le label Topla qui offre la garantie d'une agriculture respectueuse de l'environnement et de processus de production favorisant la stabilité de l'emploi.

L'exclusion sociale se manifeste aussi par l'absence de systèmes de protection sociale. En 2000, une étude de Ponticq (2000) relevait que seulement 79 000 personnes en Haïti avaient une assurance-vie et maladie. Parmi celles-ci, 42 000 étaient des fonctionnaires.

Depuis quelques années, des ONG, des prestataires de soins, des associations et des IMF essayent de développer des systèmes de partage de risques ou de micro-assurance. Plusieurs tentatives ont été lancées pour mettre sur pied des systèmes de micro-assurance santé (MAS) liés à d'autres structures sociales comme des écoles, des associations ou syndicats de travailleurs ou de paysans, ainsi que des IMF. Jusqu'à ce jour ces initiatives restent très fragiles et sous financées.

Quelques projets de micro-assurance santé initiés par des prestataires de soins opèrent à une plus grande échelle. Ceci est notamment le cas pour la mutuelle de santé de la Cotelab, coopérative des professionnels de la santé (médecins, techniciens de laboratoire, etc.) et des structures sanitaires DASH, créées et gérées par un docteur en médecine. Dans la philosophie des Health Maintenance Organisations nord-américaines l'objectif ici est clairement celui d'un prestataire (ayant aussi statut d'ONG) cherchant à rentabiliser ses diverses structures sanitaires à but lucratif par la conclusion de contrats collectifs d'assurance. À cet effet, 80 000 personnes seraient couvertes par les différentes polices d'assurance dont 80% de la clientèle provient des quelques entreprises formelles qui opèrent dans la zone franche de Port-au-Prince.

5. Conclusion

Même si l'expression peut paraître contradictoire on peut, dans le cas d'Haïti, parler d'une exclusion sociale généralisée dans le sens où la majeure partie de la population ne peut ni avoir accès à un emploi garantissant, de manière stable, un certain niveau de revenu, ni à ce droit fondamental qu'est la protection sociale.

Dans ce contexte, comme nous l'avons décrit, un important segment de la population se tourne vers des initiatives d'économie sociale afin de soutenir leurs activités économiques et leur protection sociale. Dans cet article nous avons essayé de comprendre les liens entre le développement de l'économie sociale et le contexte haïtien d'imbroglio économique, social et politique. Nous avons également tenté de voir quelle peut être la contribution de cette économie sociale à la résolution de la crise vécue par la population.

Nous avons vu qu'en Haïti l'économie sociale se caractérise d'abord par sa proximité où elle apparaît comme un instrument de « débrouille individuelle et collective » atteignant des ampleurs de niveaux très variables. Dans le cadre d'une économie sociale très fragmentée, les coopératives financières prédominent tant en termes de capacité financière qu'en termes de nombre d'adhérents. L'informalisation généralisée de l'économie et de la société haïtienne se reflète aussi sur l'économie sociale. La formule très informelle de « groupement » est la plus répandue et dans la sociologie de la vie quotidienne haïtienne, les très anciens groupements associatifs intermittents comme les *coumbites* et les *corvées* continuent à jouer un rôle important d'entraide et de solidarité. Une partie des associations, groupements, coopératives et mutuelles s'arriment aux structures sociopolitiques du pays. Ceci est particulièrement vrai pour ceux créés par des mouvements paysans et syndicaux qui ont joué un rôle important dans le renversement du régime duvaliériste. Il est clair que cette partie de l'économie sociale est soumise aux multiples et durs conflits inter et intra-mouvement qui caractérisent le monde sociopolitique haïtien. Dans une situation d'État néant, aucune régulation politique n'encadre l'économie sociale qui doit chercher son propre destin et chemin. Parmi les effets multiples de cette absence d'un alter ego politique, l'hybridation de l'économie sociale avec la coopération internationale semble la plus dévastatrice. Sur la scène haïtienne, de nombreuses initiatives d'économie sociale manquent d'éthique sociale et deviennent des regroupements à but privé et politique. En l'absence de ressources et de politique d'État, les acteurs de l'économie sociale

locale cherchent des alliances avec des bailleurs de fonds étrangers pour un appui financier. Les acteurs de l'économie sociale haïtienne disposant d'une certaine visibilité dans l'espace public, un niveau d'organisation supérieur et un retour économique important pour leurs « adhérents » bénéficient quasi tous de financements extérieurs imposants. Très dépendante, l'économie sociale haïtienne se développe alors en fonction des logiques et priorités de la coopération internationale, puisque celle-ci est la seule interlocutrice active de ce type d'initiatives. Mais, l'absence d'État constitue un obstacle pour le développement de l'économie sociale notamment parce que cette absence incite peu à penser et opérationnaliser l'économie sociale en termes d'outils de développement à l'échelle nationale. Ce constat semble confirmer l'hypothèse émise plus haut à savoir qu'une économie sociale reste au stade palliatif social et économique auto-prescrit quand elle n'est pas structurée par la société civile et accompagnée par l'État.

Références Bibliographiques

- Bazin H. (1999), Le secteur privé haïtien à l'orée du troisième millénaire: défis et nouveaux rôles, Henry Bazin, Port-au-Prince.
- Byas P. (1982-1983), 'Le mouvement coopératif et la dynamique villageoise dans le contexte nord-haïtien', *Coopératives et Développement*, vol. 15, n° 1, p. 129-134.
- Colmant J-L., 'Le mouvement coopératif en Haïti', *Revue des Etudes Coopératives*, 173, 1973, p. 329-333.
- Coquillot G., 'Le Mouvement Coopératif en Haïti en 2001', PNUD, Situation économique et sociale d'Haïti, PNUD, Port-au-Prince, p. 123-128.
- DAI/FINNET (2002), Base de données sur les Institutions de Microfinance, Development Alternatives and USAID, Port-au-Prince.
- Defourny J., Develtere P. & Fonteneau B. (1999), *Economie sociale au Nord et au Sud*, De Boeck Université, Bruxelles.
- Develtere P. (2002), *Poverty and Social Exclusion – Lessons from the Gambia, Haiti and Mauritius*, FASE/UNDP/ILO/STEP, Banjul.
- Develtere P. (1994), *Cooperation and Development – with special reference to the Commonwealth Caribbean*, Acco, Leuven.
- Develtere P. (1998), *Economie sociale et Développement – Les coopératives, mutuelles et associations dans les pays en développement*, De Boeck Université, Bruxelles/Paris.
- Develtere P. (1991), *Cooperatives in the Caribbean*, ILO, Port-of-Spain.
- Favreau L. & Fréchette L. (2002), *Mondialisation, économie sociale, développement local et solidarité internationale*, Presses de l'Université du Québec, Sainte-Foi.
- Gayot J. (1982-1983), 'La coordination et l'interrelation du mouvement coopératif dans le diocèse du Cap-Haïtien', *Coopératives et Développement*, vol. 15, nr. 1, p. 135-140.
- INESA (2000), *Stratégies et initiatives de développement économique régional et local: les arrondissements; problématique, potentialités et pistes de stratégies pour la création d'emplois productifs*, INASE, Port-au-Prince.
- Institut Haïtien de l'Enfance (2000), *Enquête Mortalité, Morbidité et Utilisation des Services*, IHE, Port-au-Prince.
- Lamaute-Brisson N. (2001), 'L'économie informelle urbaine en Haïti', PNUD, Situation économique et sociale d'Haïti, PNUD, Port-au-Prince, p. 107-122.
- Oriol N. (2001), *Etat des lieux de l'Artisanat haïtien*, PNUD/BIT/STEP, Port-au-Prince.

Ponticq F. (2000), Etat des lieux en matière d'extension de la protection sociale en milieu communautaire, PNUD/BIT/STEP, Port-au-Prince.

Wiens T. & Sobrado C. (1998), 'Pauvreté rurale en Haïti', Haiti: les défis pour le soulagement de la pauvreté, Volume II, Documents Techniques, Banque Mondiale.

Liste des sigles

APV	Association Paysanne de Value
CNC	Conseil National des Coopératives
IDH	Indicateur de Développement Humain
IMF	Institutions de micro finance
MAS	Micro-assurance santé
ONG	Organisation non gouvernementale
PIB	Produit intérieur brut
SOCEPNO	Société des Caisses Populaires du Nord
URECAPS	Union Régionale des Caisses Populaires du Sud-est